



# Rentrée scolaire 2023



## *Inscriptions*

Scolaires, périscolaires & extrascolaires

**Du 6 mars au 15 avril 2023**





## Inscriptions mode d'emploi

### 1. POUR QUI ?

- Les inscriptions scolaires concernent tous les enfants ayant atteint 3 ans avant le 31 décembre 2023, et les enfants nouvellement arrivés sur la commune.
- Les inscriptions périscolaires et extrascolaires concernent tous les enfants scolarisés sur la commune. Elles seront renouvelées automatiquement sous réserve du paiement de toutes vos factures antérieures.

### 2. AUPRÈS DE QUEL SERVICE ?

Les inscriptions ont lieu auprès du service Actions Scolaire et Périscolaire du 6 mars au 15 avril 2023.



**COORDONNÉES**  
2 avenue du Général de Gaulle  
Tél. : 01 34 05 21 04 ou 21 22



**HORAIRES D'OUVERTURE :**  
- Le lundi de 13h30 à 19h  
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h  
- Le samedi de 8h30 à 11h45

### 3. ESPACE FAMILLE

Afin de faciliter votre quotidien, la Ville met à votre disposition Espace Famille, son portail de démarches en ligne pour les activités périscolaires et extrascolaires.

Après l'inscription de votre enfant, vous recevrez un mail d'activation de votre compte avec identifiant et mot de passe provisoires.

#### Grâce à Espace Famille vous pourrez :

- Consulter et payer vos factures périscolaires et extrascolaires.
- Effectuer vos réservations d'accueils de loisirs pour les mercredis et les vacances.
- Adhérer au prélèvement automatique et à la facture en ligne. Si vous souscrivez à cette option vous ne recevrez plus de facture papier par courrier.



[www.espace-citoyens.net/soisy-sous-montmorency/espace-citoyens/](http://www.espace-citoyens.net/soisy-sous-montmorency/espace-citoyens/)

### 4. QUEL DOCUMENT FOURNIR ?

Documents originaux à présenter pour toute nouvelle inscription :

- ▶ Fiche individuelle de renseignements (*en cas de fratrie, merci de compléter une fiche de renseignements par enfant*).
- ▶ Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- ▶ Carnet de santé
- ▶ 1 photo d'identité récente de l'enfant
- ▶ Justificatif domicile de moins de 3 mois (*fournir une attestation en cas d'hébergement*).
- ▶ Copie du jugement de divorce ou de mesures provisoires sur la garde de l'enfant en cas de séparation ou divorce

Pour l'inscription ou le renouvellement d'inscription à l'accueil de loisirs mercredis et vacances :

- ▶ Justificatif de travail de moins de 3 mois pour chaque parent (*dernier bulletin de salaire, attestation employeur ou extrait récent du Kbis*).

Transmission des documents :

- ▶ À déposer au service Actions Scolaire et Périscolaire en mairie ou à envoyer par mail à l'adresse suivante : [scolaire@soisy-sous-montmorency.fr](mailto:scolaire@soisy-sous-montmorency.fr)



**Tout changement de situation doit être communiqué au service Actions Scolaire et Périscolaire.**

### 5. ASSURANCE

- ▶ La commune est assurée pour les risques qui relèvent de sa responsabilité. Votre enfant doit obligatoirement être assuré pour les dommages qu'il peut causer à autrui (garantie responsabilité civile). Cette assurance doit être obligatoirement remise aux accueils périscolaires et extrascolaires. En complément de l'assurance obligatoire, il est recommandé d'assurer votre enfant contre les dommages qu'il pourrait se causer à lui-même, ainsi que pour les dommages matériels.
- ▶ Les enfants qui se blessent, même légèrement, doivent prévenir immédiatement leurs animateurs pour l'établissement de la déclaration d'accident. La déclaration est faite selon l'appréciation de l'animateur ou du directeur.



## Carte scolaire

*En application de la carte scolaire, l'affectation de votre enfant dans un établissement dépend de votre lieu de résidence. Cependant, faute de places disponibles, votre enfant pourra être affecté dans une autre école de la ville.*



## Règlements intérieurs

*Il est impératif que vous preniez connaissance des règlements intérieurs des prestations scolaires sur le site de la Ville : rubrique Éducation/jeunesse/ Vie scolaire et périscolaire/ Formalités.*



# Tarifs et règlement des prestations

## 1. TARIFS DES PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

En application de la décision n°2023-006 du 6 janvier 2023.

Tarifs révisés chaque année.

PRESTATIONS	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE <sup>(1)</sup>
<b>Pause méridienne de 11h30 à 13h30</b>		
Repas compris	5,45 €	/
Avec panier repas fourni par la famille	3,35 €	/
<b>Préscolaire<sup>(2)</sup> à partir de 7h30</b>		
Maternelle et élémentaire	4,80 €	/
<b>Postscolaire<sup>(2)</sup></b>		
Maternelle de 16h30 à 19h	7,10 €	/
Élémentaire de 18h à 19h	5,05 €	/
<b>Études dirigées de 16h30 à 18h</b>		
Élémentaire uniquement	1,95 €	/
<b>Accueil de loisirs mercredis et vacances<sup>(2)</sup> de 7h30 à 19h</b>		
Repas et goûter compris	18,50 €	47,50 €
Avec panier repas fourni par la famille	16,40 €	46 €
<b>Droit annuel d'inscription</b>		
Hors restauration et études	16 €	16 €

(1) : s'applique aux enfants non domiciliés et non scolarisés sur Soisy-sous-Montmorency.

(2) : Tarif de base sur lequel s'applique le quotient familial



## 2. FACTURATION

- La prestation accueil de loisirs pour les mercredis et vacances est facturée selon le calendrier prévisionnel de présence. Toute réservation non annulée par mail ou directement auprès du service Actions Scolaire et Périscolaire, 8 jours avant, sera facturée. En cas d'annulation pour raison médicale, un certificat médical est à nous remettre dans un délai d'un mois.
- Les autres prestations sont facturées au jour de présence.

## 3. RÈGLEMENT DES PRESTATIONS SCOLAIRES

Les factures sont adressées mensuellement au domicile, en début de mois, à terme échu, ou consultables sur Espace Famille pour les adhérents à la facture en ligne.

Elles doivent être réglées entre le 15 et la fin de chaque mois, en optant pour l'une des formules suivantes :

- ▶ Règlement en ligne (carte bancaire) sur Espace Famille
- ▶ Prélèvement automatique
- ▶ Chèque à l'ordre de la Régie des prestations scolaires
- ▶ Carte bancaire
- ▶ Espèces

Les factures devront être réglées en totalité, sans y apporter de rectification.



# Coordonnées et horaires

## 1. COORDONNÉES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES			ACCUEILS DE LOISIRS				
ÉCOLE	DIRECTION	COORDONNÉES	PRÉ	POST	MERCREDIS	VACANCES	TÉLÉPHONE
Maternelle Descartes	Mme MULLAI	36 av. des Courses 01 34 05 06 85	X	X	X	X	06 49 04 51 39
Jean de La Fontaine	Mme COSTANTINI	13 rue d'Andilly 01 34 05 03 16	X	X	X	X	07 89 71 14 88
Maternelle Saint-Éxupéry	Mme GRANDMAIRE	Avenue des Noyers 01 34 05 00 41	Accueil de loisirs Jacques Prévert				06 49 04 52 07 06 88 34 92 23
Jean Monnet	Mme MAZAUD	3 allée de l'Europe 01 34 05 03 86	X	X	Accueil de loisirs Jacques Prévert		
Jacques Prévert	Mme FEITUSSI	Rue Paul Gauguin 01 34 05 08 47	X	X	X	X	
Élémentaire Descartes	M. LAURENT	8 av. Descartes 01 34 05 08 99	X	X	Descartes	André Normand	06 24 47 96 59 06 47 37 06 08
Émile Roux 1	Mme NICOLINO	5 rue des Écoles 01 34 05 01 78	Accueil de loisirs André Normand				01 34 05 21 06 06 23 16 15 35 06 47 37 06 08
Émile Roux 2	Mme FORESTO	6 av. du Gal de Gaulle 01 34 05 02 41	Accueil de loisirs André Normand				
Les Sources	Mme BIANCHI	Chemin des Laitières 01 34 05 03 92	X	X	Accueil de loisirs André Normand		
Robert Schuman	Mme CHAISE-VIANDIER	1 allée de l'Europe 01 34 05 04 11	X	X	Accueil de loisirs André Normand		
Élémentaire Saint-Éxupéry	Mme ROLLE	Avenue des Noyers 01 34 05 08 32	X	X	Accueil de loisirs André Normand		
École privée Jeanne d'Arc - Élémentaire			/				
École privée Jeanne d'Arc - Maternelle			/		En fonction du domicile		06 88 34 92 23

## 2. HORAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

	LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI		MERCREDI
	Maternelle	Élémentaire	
7h30 ▶ 8h30	Accueil préscolaire		
8h30 ▶ 11h30	Classe		
11h30 ▶ 13h30	Pause méridienne		
13h30 ▶ 16h30	Classe		Accueil de loisirs à la journée
16h30 ▶ 18h	/	Études dirigées	
18h ▶ 19h	/	Accueil postscolaire	
16h30 ▶ 19h	Accueil postscolaire	/	

## 3. COORDONNÉES DES RESPONSABLES DES ACCUEILS DE LOISIRS

- Responsable accueils de loisirs élémentaires : **06 23 16 15 35** ou **01 34 05 21 06**
- Responsable adjoint accueil de loisirs élémentaire : **06 23 16 15 29** ou **01 34 05 21 07**
- Responsable des accueils de loisirs maternels : **06 88 34 92 23** ou **01 34 05 21 08**

# *Rentrée* **scolaire** 2023

---

## **SERVICE ACTIONS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**

2 avenue du Général de Gaulle  
95230 Soisy-sous-Montmorency

 01 34 05 21 04 / 21 22

 [scolaire@soisy-sous-montmorency.fr](mailto:scolaire@soisy-sous-montmorency.fr)

---



**Soisy**

SOUS-MONTMORENCY

[SOISY-SOUS-MONTMORENCY.FR](http://SOISY-SOUS-MONTMORENCY.FR)

